

PV du CCE du 3 mars 2016

Ordre du jour :

1. Désignation des membres du bureau du CCE
2. Désignation des membres des commissions du CCE : hygiène, sécurité et conditions de travail, formation professionnelle, égalité professionnelle, et information/aide au logement
3. Calendrier des réunions du CCE en 2016
4. Approbation des projets de PV des réunions du CCE du 6 octobre 2015 et du 9 novembre 2015
5. Information du CCE portant sur la situation de l'emploi au 31 décembre 2015
6. Information du CCE portant sur l'activité de l'UGECAM Rhône-Alpes
7. Information consultation du CCE sur les orientations stratégiques de l'UGECAM Rhône-Alpes et sur les orientations de la formation professionnelle
8. Information du CCE relative au protocole d'accord portant sur la durée quotidienne du temps de travail au sein de l'établissement de la MAS Violette Germain du 21 décembre 2015
9. Information du CCE portant sur le bilan des mesures d'accompagnement des salariés ayant fait l'objet du licenciement économique suite au transfert d'activité de Gravenand sur le Val Rosay
10. Information du CCE sur le déploiement du Baromètre Social Institutionnel au sein de l'UGECAM Rhône-Alpes
11. Questions diverses

Présents :

Siège Ugecam R-A : Mme BRUN Directrice, Mme BASCHERINI Responsable RH,

Déléguée syndicale centrale : Mme GRANGY (CGT - Val Rosay),

Représentante syndicale : Mme NICOLAS (CGT - Val Rosay)

Membres titulaires : M. PEYRON (CGT Rhône), Mme VALLAT (CGT Rhône), Mme SAUVIGNEY (CGT Rhône), M. BONNET (CGT Rhône), Mme CHRISTOPHE (CGT Rhône), M. ROCHAND (CGT Rhône), Mme LLINARES (CGT Drôme), Mme BAVAY (CGT Savoie), M. CLAVE (CFTC Drôme), Mme GREVE (CFTC Drôme), Mme ROULLET (CFTC Isère), Mme REVERDELL (CFDT Isère),

Membres suppléants : Mme MICHEL (CGT Rhône), Mme MARTINEZ (CGT Rhône), Mme KRIEM (CGT Rhône), Mme BENHAMZA (CGT Rhône), Mme GARGOUA (CGT Savoie), Mme COURRIER (CGT Savoie), Mme MILLE (CGT Drôme), Mme MINIERI (CFTC Isère), Mme BAUDIN (FO Drôme),

Assistante de gestion du CE SSR Val Rosay : Mme PAYANT

Absents :

Délégués syndicaux centraux : M. STAGNARA (CGC Rhône), M. ERPELDING (CFTC Isère)

Membres suppléants : Mme GONCALVES (CGT Rhône), Mme PELLET (CGT Rhône), Mme DUCRUET (CGT Savoie)

Avant de démarrer la réunion, chaque participant se présente. Concernant la nouvelle assistante de gestion du CE, **M. ROCHAND** demande l'autorisation de la présence de **Mme PAYANT** aux réunions CCE à venir, car elle sera en charge de la rédaction des PV.

Puis **Mme GRANGY** indique que **Mme NICOLAS** a été oubliée dans les convocations, et que **M. CIGLIE** et **M. VERRIER** ne font plus partie du CE. Les rectifications seront faites.

Mme GREVE signale que **Mme LLINARES** n'a pas d'adresse mail au Plovier car elle n'a pas de poste : **Mme BASCHERINI** prend note que les documents devront donc lui être remis en mains propres.

1) Désignation des membres du bureau du CCE

(00 :05 :40) **Mme BASCHERINI** indique que ce CCE se déroulera exceptionnellement sur une journée complète en raison du grand nombre de sujets à aborder. **Mme BASCHERINI** indique qu'il faut aujourd'hui élire un secrétaire du CCE, un secrétaire adjoint, un trésorier, et un trésorier adjoint, et demande s'il est possible de procéder à mains levées. La réponse est oui.

Pour l'élection du secrétaire du CCE, **Mme GRANGY** et le syndicat CGT proposent **Mme BAVAY**. **Mme BASCHERINI** rappelle que votent les titulaires du CCE, à défaut les suppléants s'il y a des titulaires absents. **Mmes ROULLET** et **REVERDELL**, et **M. MASSONA** étant absents, **Mme BASCHERINI** désigne comme suppléants **Mme GARGOUA**, **Mme MILLE** et **Mme MICHEL**. **Mme BAVAY** est élue par 11 voix (2 abstentions).

Pour l'élection du secrétaire adjoint, **Mme GRANGY** propose **M. BONNET**, nouveau membre du CCE, qui est élu par 11 voix (2 abstentions).

Pour l'élection du trésorier, **Mme GRANGY** propose **M. PEYRON**, déjà trésorier, qui est élu par 11 voix (2 abstentions).

Pour l'élection du trésorier adjoint, **Mme GRANGY** propose **Mme CHRISTOPHE**, qui est élue par 11 voix (2 abstentions).

2) Désignation des membres des commissions du CCE : hygiène, sécurité et conditions de travail, formation professionnelle, égalité professionnelle, et information/aide au logement.

(00 :14 :30) Pour la désignation des commissions, il a été convenu, suite à une demande des élus du CE du Rhône, que la mise en place des commissions serait faite au niveau du CCE. Il y a 4 commissions : une commission sur l'égalité professionnelle, une commission formation professionnelle, une commission logement, et une commission hygiène, sécurité, et conditions de travail (HSCT). Elles comprennent généralement 4 membres, qui se réunissent le matin du CCE. Le vote se fait également à mains levées.

Pour la commission égalité professionnelle, les élus sont : **Mme COURRIER**, **Mme GARGOUA**, **Mme MARTINEZ**, et **Mme MILLE**.

Pour la commission formation professionnelle, les élus sont : **Mme BAVAY**, **Mme CHRISTOPHE**, **M. CLAVE**, **Mme SAUVIGNET**, **Mme DUCRUET**.

Pour la commission logement, les élus sont : **M. PEYRON**, **Mme KRIEM**, **M. ROCHAND**, **Mme MICHEL**, **Mme GREVE**.

Pour la commission HSCT, les élus sont : **Mme VALLAT, Mme BENHAMZA, M. BONNET, Mme LLINARES, Mme BAUDIN.**

Mme BASCHERINI rappelle que les élus ont la responsabilité de l'animation de ces commissions et de leur bon déroulement. **Mme GRANGY** demande que la commission HSCT soit destinataire des PV des réunions CHSCT des différents établissements. A la demande de **Mme BASCHERINI** pour savoir qui doit envoyer ces PV, **Mme BRUN** répond que c'est la direction, qui les enverra à **M. BONNET**. **Mme GRANGY** demande également que les directions soient informées afin que les salariés se réunissant le matin puissent être détachés de leur poste de travail sans problème. **M. PEYRON** remet par ailleurs des documents d'information sur la commission logement.

3) Calendrier des réunions du CCE en 2016

(00 :21 :49) **Mme BASCHERINI** annonce que 4 réunions ordinaires du CCE ont été fixées les 3 mars, 16 juin, 22 septembre et 15 décembre 2016.

4) Approbation des projets de PV des réunions du CCE du 6 octobre 2015 et du 9 novembre 2015

(00 :23 :24) Le PV du 6/10/2016 est approuvé par 11 voix, et 1 abstention de **Mme ROULLET** qui fait remarquer qu'elle n'a pas eu le temps de le lire car le projet a été reçu trop tardivement. **Mme BASCHERINI** répond qu'elle veillera à envoyer les documents plus tôt. Concernant le PV du 9/11/2016, **Mme REVERDELL** demande qui a remplacé M. DELORD. **Mme BRUN** répond que M. DELORD ne sera pas remplacé en tant que DRH, car nous sommes le seul organisme de France à avoir en équipe de direction une directrice et un agent comptable ; il a été procédé au recrutement d'un directeur adjoint qui aura, entre autres missions, celle de DRH : il s'agit de Mme Angélique JOSSERAND, qui arrivera le 15 mars, actuellement directrice adjointe à la CPAM de l'Ain. **Mme GRANGY** rappelle que le syndicat CGT s'était exprimé sur le sujet, que la fonction de DRH est une fonction à temps plein, et que c'est une nécessité à l'UGECAM. Elle espère que la fonction ne va pas être noyée dans les autres missions. **Mme BRUN** répond que la fonction essentielle de Mme JOSSERAND sera DRH, mais qu'elle gèrera d'autres sujets dont la gestion des établissements médico-sociaux hors les projets. **Mme GRANGY** fait remarquer qu'il faut un interlocuteur totalement disponible pour éviter des situations de blocage. **Mme BRUN** rappelle que **Mme BASCHERINI**, en tant que RRH, est très présente sur le domaine des ressources humaines, ainsi qu'elle-même, pour intervenir dans ce genre de situation.

Le PV du 9/11/2015 est approuvé par 11 voix et 1 abstention.

5) Information du CCE portant sur la situation de l'emploi au 31 décembre 2015

(00 :29 :22) **Mme BASCHERINI** présente un effectif UGECAM Rhône Alpes au 31 janvier 2016, de 1 057 agents dont 905 CDI et 152 CDD. **Mme GRANGY** précise qu'il serait intéressant d'avoir une répartition entre les temps partiels choisis et imposés. **Mme BASCHERINI** rappelle qu'il va y avoir trois grandes consultations

du CCE cette année : aujourd'hui sur les orientations stratégiques de l'UGECAM et les orientations de formation professionnelle qui en découlent, une deuxième consultation en juin sur la situation économique et financière, et une troisième consultation en fin d'année sur l'emploi et les conditions de travail au sein de l'UGECAM Rhône-Alpes. C'est dans cette consultation que seront apportées les précisions sur les temps partiels notamment. **Mme BRUN** ajoute qu'elle souhaite la présence, lors du CCE de juin, du commissaire aux comptes qui nous accompagne dans le cadre de la certification des comptes à laquelle sont soumis les UGECAM, afin de mieux comprendre la situation de chaque établissement.

Mme NICOLAS demande s'il y aura un point sur l'absentéisme dans ces commissions, **Mme BASCHERINI** répond que le point sur l'absentéisme global UGECAM Rhône-Alpes sera fait lors de la troisième consultation, mais que rien n'empêche d'affiner cette analyse à travers les CHSCT.

6) Information du CCE portant sur l'activité de l'UGECAM Rhône-Alpes

(00 :36 :00) **M. ROCHAND** demande un point sur la situation économique pour 2015, **Mme BRUN** répond que le déficit a diminué d'environ 1 million d'euros, mais qu'il est encore de près de 4 millions. Elle reviendra plus en détails en juin. La CNAM et l'ARS nous demandant le retour à l'équilibre, **Mme BRUN** précise que l'on va rentrer dans un CPOM sanitaire et un CPOM médico-social, avec des plans de retour à l'équilibre sur 5 ans, sachant que nous avons la même démarche au niveau de la CNAM. **Mme BRUN** précise que le CPOM est un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, qui comporte un CREF, contrat de retour à l'équilibre financier, et les projets et stratégies des établissements de l'UGECAM Rhône-Alpes, en particulier projet Savoie, projet Isère, et projet Rhône. **Mme BRUN** regrette qu'on ne soit pas rentré dans les CPOM à l'époque où ils étaient plus favorables, et où les ARS aidaient à leur mise en place, y compris financièrement. Elle ajoute que les résultats financiers donnés ne comportent aucune vente, notamment celle de Morancé pour 1.9 millions, qui aurait diminué le déficit. Lors d'une vente, il faudra préciser les résultats liés à l'exploitation et les résultats améliorés par une opération de vente. **Mme BRUN** rappelle que le résultat de l'UGECAM Rhône-Alpes est en difficulté tant au niveau des résultats d'exploitation, même s'ils s'améliorent, qu'au niveau des résultats financiers, en raison notamment des opérations financières et des amortissements des opérations ayant eu lieu, notamment au Val Rosay ou à l'IME Les Sources, et de celles à venir, comme La Buissonnière et le problème du désenfumage à Tresserve. **Mme COURRIER** demande à ce sujet où en est la négociation avec l'ARS.

Mme BRUN répond qu'un EPRD, plan ressources-emplois, est prévu pour fin mars, au lieu de septembre auparavant ; elle souhaite que Tresserve ne soit pas pénalisé par une baisse d'activité : **Mme BRUN** rappelle que, dans le cadre du retour à l'équilibre, l'hypothèse de dotation ARS prise en compte est à 0 % d'évolution.

Mme NICOLAS demande si le document sera remis aux élus, **Mme BRUN** suggère qu'il soit annexé au PV.

Mme BRUN fait ensuite un point département par département, et commence par la Savoie.

A Tresserve, outre l'obligation imposée par la commission de sécurité sur le désenfumage, qui génère difficultés de fonctionnement et financières, les deux

problèmes principaux sont d'une part la difficulté à stabiliser l'équipe médicale, et d'autre part l'absence de la directrice Françoise FONTAINE depuis 2 mois. Le Dr BRIARD, spécialiste en oncologie et psycho-oncologie, a été recrutée et commencera le 10 mars. Ce recrutement permettra de porter le projet médical que le Dr GODENIR veut développer en 2016.

Mme BRUN indique que la durée de l'arrêt de travail de la directrice de Tresserve n'est pas connue, et qu'il y a malgré tout des dossiers importants à traiter comme celui du désenfumage, le projet de rapprochement de La Buissonnière et de Tresserve, et des projets à porter au niveau du Conseil Départemental de la Savoie, de l'ARS et du CH de Chambéry. **Mme BRUN** a donc fait appel à un cabinet de recrutement extérieur pour un management de transition, et précise bien que Mme FONTAINE est toujours directrice de l'établissement. **Mme COURRIER** demande si cette personne continuera la mission de rapprochement des établissements, ce à quoi **Mme BRUN** répond que oui, et qu'un rendez-vous avec le Conseil Départemental de Savoie est prévu fin mars, afin de tenir le financement du Conseil Départemental pour ce projet, et consolider l'exploitation et l'activité actuelle, et promouvoir notre place, unique en France, avec cette prise en charge mère/enfant afin d'éviter le placement, notre objectif étant la reconnaissance des services d'aide sociale à l'enfance.

Mme BRUN termine, concernant la Savoie, en précisant qu'elle a réalisé les entretiens professionnels de Tresserve et La Buissonnière.

Mme GRANGY indique qu'il y a eu un mouvement de grève le 19 janvier dernier, lié à un problème de turnover médical générant de grosses difficultés pour le personnel soignant, et dit sa satisfaction d'apprendre que la situation va se stabiliser. Par ailleurs, l'entretien avec la direction a permis de mettre au jour des problèmes de dialogue entre la direction et les salariés, et avec les représentants du personnel. **Mme GRANGY** souhaite que les relations sociales soient un peu plus souples afin d'améliorer la situation sur la Savoie.

Mme GRANGY est par ailleurs satisfaite d'apprendre que les choses avancent sur La Buissonnière. **Mme BRUN** précise que, d'une part l'UGECAM Rhône-Alpes a dû récupérer la gestion de La Buissonnière, d'autre part que son financement est 100 % Conseil Général, c'est donc un établissement social duquel l'ARS s'est désengagé alors que la prise en charge nécessite un accompagnement psychologique important, le but étant d'éviter la déshérence sociale, sanitaire, et familiale pour ces mères. Il faut donc que ce projet soit bien construit avec le Conseil Général, et qu'il y ait plus qu'une vision financière. La nouvelle politique de l'ARS est de réduire la durée moyenne de séjour, d'aller vers des alternatives à l'hospitalisation complète par le développement de l'HDJ, et le retour rapide au domicile après certaines pathologies, avec soins ambulatoires. Seules les pathologies les plus lourdes demeurent en SSR. **Mme GRANGY** indique que, si l'ARS s'est désengagée du financement de La Buissonnière, elle a donné son financement au Centre hospitalier spécialisé de Bassens pour des infirmières qui donnent les médicaments alors qu'il y a des infirmières diplômées sur place. **Mme BRUN** répond que La Buissonnière est dans une situation fragile car les dotations peuvent s'arrêter, il faut donc démontrer que l'établissement a un vrai projet et rend un vrai service, notamment par un taux d'occupation maximum. **Mme GRANGY** dit que La Buissonnière est bien un établissement correspondant aux missions UGECAM, ce que confirme **Mme BRUN**, ajoutant que c'est la raison pour laquelle elle défend ce projet et qu'elle est confiante.

Mme NICOLAS demande si des devis sont demandés pour les travaux à réaliser sur Tresserve. Des devis pour le désenfumage sont effectivement en cours d'étude. Les travaux se feront étage par étage, ce qui va impacter le taux d'occupation. Le système d'appel malade va être revu en même temps, ainsi que la remise en peinture des chambres, car ces travaux seront faits pour un certain nombre d'années, le projet avec Chambéry n'entraînant pas un déménagement avant plusieurs années (accord Chambéry, ARS, projet immobilier, construction). **Mme BRUN** précise qu'elle ne souhaite pas réaliser le projet immobilier au titre de l'UGECAM, mais plutôt avec l'Hôpital de Chambéry ou autre, sous forme de location, mais il faudra étudier l'impact sur l'exploitation. L'ARS peut mettre son veto en raison de notre taux d'endettement. **Mme BRUN** rappelle que l'UGECAM Rhône-Alpes pourrait être en rupture de trésorerie en 2017, et qu'il faut avoir conscience que sa structure financière est extrêmement difficile.

(1:06:08) Pour l'Isère, **Mme BRUN** rappelle qu'il y a un projet de rapprochement de l'IME sur l'ITEP. Compte tenu de l'endettement, **Mme BRUN** souhaite vendre une partie du terrain de La Chantourne ainsi que la Magnanerie. Il y aura un petit retard dans la réalisation, en raison d'un PAPA, plan d'aménagement prioritaire, dont il faut sortir afin de modifier le plan d'urbanisme 2018. Ce rapprochement IME ITEP est souhaitable car l'IME connaît deux difficultés, d'une part sa fragilité en raison de sa petite taille, et d'autre part une difficulté financière et architecturale pour l'IME Meylan, puisque l'établissement est en déficit en raison d'un mauvais taux d'occupation en 2015, et de la vacuité d'un étage non viabilisé. Le but est de réaliser une opération immobilière nous permettant d'autofinancer l'arrivée de l'IME sur l'ITEP et de faire perdurer l'établissement. **Mme BRUN** rappelle qu'avant son arrivée, il y avait un projet consistant à vendre les deux établissements de l'Isère. En conclusion, **Mme BRUN** indique que le projet, s'il a pris du retard, suit toutefois son cours.

Mme ROULLET demande si nous avons l'accord de la CNAM pour que le fruit de la vente revienne à l'UGECAM Rhône-Alpes, ce à quoi **Mme BRUN** répond que nous avons un prêt auprès de la CNAM, et que, en cas de vente d'un bien sur lequel demeure un prêt, le solde de la dette doit être remboursé. Seule la plus-value de cession, supérieure à la valeur nette comptable ou VNC revient à l'UGECAM RA. Bien qu'elle soit élevée sur Meylan, **Mme BRUN** pense que le fruit de la vente devrait nous permettre d'autofinancer le transfert de l'IME sur l'ITEP. C'est le seul moyen pour continuer et consolider l'activité de l'IME, en prouvant aux tutelles la bonne gestion et le redressement de l'activité.

(1:14:54) Pour la Drôme, **Mme BRUN** rappelle que les établissements du Plovier n'ont pas été entretenus pendant des années, ce qui suppose de très gros travaux. Une partie du terrain avec récupération des eaux usées a été vendu à la Mairie, qui doit gérer ce problème d'assainissement ; il y a eu par ailleurs des travaux de mise en sécurité sur les deux bâtiments MAS qui sont très vieillissants. Le projet serait de vendre une partie du terrain, certains bâtiments comme le château et la maison du gardien, délocaliser l'ESAT, revoir tout l'accès au Plovier. Ce projet doit être vu dans sa totalité car les travaux sont indissociables les uns des autres, le problème étant de savoir quand commencer, et comment financer. C'est un projet très complexe.

Mme GRANGY dit être allée au Plovier et avoir rencontré des salariés, inquiets en raison des bruits qui courent sur la vente de l'activité avec désignation du repreneur. **Mme BRUN** répond qu'aucune vente de l'activité n'est prévue, qu'il faut seulement rationaliser les biens, et que nous sommes plutôt dans une démarche de consolidation de notre ESAT afin de le faire reconnaître. Quant à la MAS, elle est très bien positionnée près de Valence, même si les bâtiments ne sont pas en capacité d'accueillir les résidents comme ils devraient l'être. Il n'est pas non plus question de vendre l'IME, l'IEM.

(1 :24 :22) Pour le Rhône, **Mme BRUN** signale la baisse de l'activité du Val Rosay en 2015 en raison notamment du manque de médecins, de la baisse de la cardiologie suite au départ du médecin, de la reconversion entre orthopédie légère et prise en charge neurologique lourde : fermeture de lits en orthopédie et ouverture de 36 lits en neurologie, avec recrutement sur Villefranche et sur les HCL, avec la filière de soins mise en place avec le MCE de neuro, et convention avec Henri Gabriel.

Mme NICOLAS précise que cette convention avec Henri Gabriel pose problème car l'hôpital ne s'occupe pas du retour au domicile, qui incombe alors au Val Rosay. **Mme BRUN** répond que c'est effectivement une difficulté pour nous car on nous demande d'avoir du paiement de chambres particulières, même quand les malades arrivant chez nous ont épuisé leurs droits à chambre particulière ou n'ont pas une mutuelle qui le leur permette, on ne fonctionne pas comme la Générale de Santé ou le groupe Ramsay. Nous devons cependant prendre en charge ces malades afin que l'hôpital parvienne à désengorger les lits. Il est possible de monter au-delà de 36 lits neuro, à condition que le financement suive et qu'on ne se mette pas en difficulté, ce dont **Mme BRUN** a déjà parlé à l'ARS. C'est un vrai problème de santé publique dans le Rhône. **Mme NICOLAS** fait remarquer la montée en flèche de la neuro lors du dernier trimestre 2015 sur le Val Rosay et son démarrage en force début 2016. **Mme BRUN** confirme, et indique que nous sommes reconnus par les HCL comme étant un partenaire sérieux.

Concernant la pédiatrie, La Maisonnée a fait une très mauvaise année 2015 avec un taux d'occupation global à 66 %. Le projet de rapprochement avec La Fougeraie est toujours en cours et avance plutôt bien. **Mme BRUN** précise que M. DUFFLOT, de l'ARS, a visité les établissements pour voir comment adapter les locaux aux besoins, et a été plutôt optimiste. Il a eu notamment l'idée d'une passerelle pour permettre aux enfants de sortir directement dans le parc. Nous devons maintenant trouver un programmiste qui nous aidera à travailler sur l'adaptation des locaux. **Mme VALLAT** demande si la date prévisionnelle est toujours au 1^{er} semestre 2017, ce à quoi **Mme BRUN** répond que ce sera plutôt début 2018 s'il y a beaucoup de travaux d'adaptation des locaux, et donc lancement de différents marchés. Mais il faut absolument parvenir à accrocher le pôle pédiatrique sur le Val Rosay. C'est l'intérêt de tout le monde, car on est en fragilité médicale.

Concernant la MAS Violette Germain, **Mme BRUN** attend le retour de l'inspection diligentée par la CNAM, à la suite de la plainte d'une famille pour maltraitance, ce qui nous amène à nous interroger sur nos pratiques et sur les améliorations à apporter. **Mme BRUN** précise que c'est une belle MAS de 50 lits, qui pourrait ouvrir, du fait du rapprochement, 10 lits supplémentaires pour accueillir une dizaine de personnes de La Fougeraie qui ne sont plus des enfants,

et pour lesquels on ne trouve pas de place en MAS. A l'occasion du projet pédiatrique, **Mme BRUN** souhaite entretenir l'ARS de ce problème. **M. PEYRON** demande où en est le projet de cession sur le Rhône, **Mme BRUN** répond que le projet suit son cours, qu'il y a des difficultés pour la cession d'une partie du terrain avec la mairie de St-Didier, qu'une partie de Morancé va être consacrée à la construction d'une maison senior avec la SEMCODA ; pour Gravenand, la mairie de Genilac a proposé une somme dérisoire, et veut garder la maîtrise sur le devenir du terrain, le projet est donc bloqué. On gère actuellement des domaines et bâtiments vides, sur lesquels il n'y a plus d'exploitation, et qui étaient censés apporter une partie de l'autofinancement. C'est une des raisons de l'endettement de l'UGECAM Rhône-Alpes.

M. BONNET demande où en est l'HDJ de pneumo, **Mme BRUN** répond que le projet est toujours d'actualité, mais les établissements sont fragilisés car très médico-dépendants.

Mme BRUN indique qu'au prochain CCE, nous reviendrons sur la réalité économique et financière, si possible avec le commissaire aux comptes.

7) Information consultation du CCE sur les orientations stratégiques de l'UGECAM Rhône-Alpes et les orientations de la formation professionnelle

(2^e enregistrement) **Mme BRUN** demande que le document présenté soit annexé au PV. Elle précise que ce point est lié à la loi Rebsamen Ceci est en cohérence avec notre plan stratégique, la convention d'objectifs et de gestion de la CNAM et de l'UGECAM Rhône-Alpes, et le contrat pluriannuel de gestion. Nos missions sont de soigner, rééduquer, et réinsérer, et sont fondées sur nos valeurs et celles de l'assurance maladie : solidarité et égalité d'accès aux soins. Nous sommes dans un contexte économique et social qui induit des changements nombreux et rapides, au sein de l'UGECAM Rhône-Alpes, au niveau du territoire de santé, et sur l'ensemble de la communauté française. L'environnement tarifaire est défavorable, avec une DAF (dotation annuelle forfaitaire) à évolution 0, et l'arrivée de la T2A (tarification à l'activité) qui va séquencer les tarifs pour une précision de prise en charge. L'environnement est très concurrentiel avec des stratégies médicales de l'UGECAM devenues fragiles sur le marché. Nous devons être en phase avec les besoins des territoires de santé pour garantir la place de nos établissements et nos emplois, en sanitaire mais aussi en médico-social, en constante évolution. **Mme BRUN** rappelle que l'UGECAM Rhône-Alpes est déficitaire en 2014, déficit qui se réduit un peu en 2015. La marge brute demandée par l'ARS étant de 8 %, l'UGECAM est passé d'une marge brute négative à + 3 % en 2015, donc en nette progression du fait notamment des efforts entrepris.

Les valeurs de l'assurance maladie et les nôtres sont l'exigence de la qualité et la performance de nos actions. **Mme GRANGY** demande s'il y a des informations sur la prime d'intéressement, **Mme BRUN** répond qu'elle a des résultats bruts non encore validés par le national, 62 % contre 60 % l'an dernier, donc en légère amélioration, mais nous sommes pénalisés par un mauvais taux d'occupation, et par le projet d'établissement du médico-social, inexistant, alors qu'il s'agit d'une obligation réglementaire. La prime d'intéressement sera donc peu importante. **Mme BRUN** ajoute que la prise en charge de l'intéressement par la CNAM diminue.

Mme BRUN rappelle les orientations stratégiques, et la nécessité de poursuivre les objectifs fixés en 2014 et 2015, notamment atteindre un taux d'occupation maximum, car la dotation de l'ARS est fonction de ce taux d'occupation.

Mme NICOLAS demande si cette année, la direction va accepter la fermeture de services lorsque les médecins partent en vacances. **Mme BRUN** ne peut répondre pour l'instant, elle doit voir ce problème avec M. VAUCANSON, mais pense que ce ne serait pas une bonne chose. **M. ROCHAND** demande si, par taux d'occupation on entend occupation tous lits confondus, ou sans les lits des services fermés, ce à quoi **Mme BRUN** répond qu'il n'est tenu compte que des lits ouverts. **Mme VALLAT** soulève le problème des personnes handicapées qui partent en réanimation et dont le lit reste vacant et donc non occupé pendant parfois 1 mois.

(00:26:10) Le renforcement de la qualité de prise en charge dans nos établissements passe par la promotion de la bientraitance. **Mme BRUN** indique qu'une action de formation sera mise en place par la DNGU pour l'ensemble des UGECAM, avec une stratégie commune aux établissements sanitaires et médico-sociaux. Un référent sera désigné dans chaque établissement pour suivre l'application de cette politique. Elle rappelle qu'une analyse des pratiques a été lancée dans chaque établissement, avec mise en place d'un cahier des charges. Quant à la démarche qualité, **Mme DUMONT** nouvellement arrivée au sein du Siège de l'UGECAM RA accompagne chaque établissement sanitaire dans le cadre de la certification. Concernant les évaluations internes et externes en médico-social, **Mme BRUN** indique que tous les établissements sont passés en évaluation externe l'an dernier sauf la MAS, qui y travaille actuellement. Concernant l'adaptation de nos organisations à l'amélioration de la prise en charge des patients, un audit à la MAS a permis de mettre en place notamment le projet résidents, et la démarche est en cours au Val Rosay.

Concernant l'adaptation de nos structures aux besoins, **Mme BRUN** rappelle que 36 lits ont été ouverts en neuro au Val Rosay, des postes ont été créés pour couvrir l'activité, des relations de partenariat ont été menées avec les HCL et l'hôpital de Villefranche. Sur Tresserve, le projet médical est de pousser la cancéro. Le développement de l'HDJ en sanitaire et de l'accueil séquentiel en pédiatrie et en médico-social, constitue un changement de culture par rapport au temps plein en SSR et médico-social précédemment ; tout ceci implique une révision de nos pratiques et une adaptation de nos moyens qui n'est pas simple à mettre en place : développement de l'HDJ à Val Rosay, accueil séquentiel avec une école au sein de l'IME Les Sources : **Mme REVERDELL** demande si un poste de l'éducation nationale va être créé pour cette école, ce dont **Mme BRUN** n'est pas certaine ; également création d'une section de sport adapté ITEP, pour laquelle **M. BONNET** demande si un recrutement est prévu, ce à quoi **Mme REVERDELL** répond qu'il y a sur place un éducateur sportif qui prendra en charge cette section. **Mme REVERDELL** rappelle également l'ouverture de l'ITEP PRO et l'obtention de son agrément.

Mme SAUVIGNET demande quand est prévue l'extension de la capacité d'accueil de la MAS Violette Germain, ce à quoi **Mme BRUN** répond que cela dépend de la volonté de l'ARS, et que dans une telle hypothèse il y aurait une augmentation du personnel pour répondre à la question de **Mme SAUVIGNET**.

(0 :37 :45) Le renforcement de l'efficience de l'UGECAM Rhône-Alpes est soumis au retour à l'équilibre économique et financier, et à l'optimisation du patrimoine immobilier. **Mme BRUN** reviendra sur ce dernier point au CCE de juin. A la demande de **Mme REVERDELL** concernant le résultat des ventes de terrain de l'ITEP à Chantourne, **Mme BRUN** répond qu'il s'agit d'une plus-value nette pour nous, qui doit servir à financer notre projet. **Mme MICHEL** demande si la vente de terrain au Val Rosay aura une incidence sur les logements, ce à quoi **Mme BRUN** répond qu'ils demeureront logements sociaux.

L'efficience de nos organisations passe notamment par la centralisation au siège de certaines fonctions supports, initiée en 2015 et se poursuivant en 2016, et pour les établissements se trouvant dans un même périmètre. **Mme NICOLAS** parle des problèmes de paies tardives dus à GRH, et **Mme GRANGY** ajoute que cela met les agents en difficulté, ce à quoi **Mme BRUN** répond que le logiciel de paie est un outil national non adapté aux établissements de santé et médico-sociaux, particulier en raison de la multiplicité des cas de figures, ce qui explique les difficultés rencontrées par ce logiciel et les retards constatés. Mais le but est de revenir à des délais normaux. **Mme BASCHERINI** précise que la règle est que le virement parte de l'UGECAM entre le 25 et le 27 du mois et arrive sur les comptes des agents à J + 1, sauf exception. **Mme REVERDELL** rappelle qu'il était prévu avec GRH que les points RTT et soldes de congés devaient être portés sur la paie, ce à quoi **Mme BASCHERINI** répond que c'est effectivement prévu, mais que cela présente pour l'instant des difficultés techniques. **Mme BRUN** rappelle également que l'outil GEF (gestion économique et financière) devrait être déployé prochainement pour nous permettre de fluidifier les circuits achats, commandes, livraisons, etc...

(00 :53 :48) Les orientations de la formation professionnelle, en cohérence avec les orientations stratégiques, s'articulent autour de 5 axes principaux, le premier étant la qualité de la prise en charge des personnes accueillies, notamment par l'intermédiaire d'un référent bienveillance par établissement, choisi par le directeur, qui suivra une formation qu'il déploiera ensuite au sein de son établissement.

Le 2ème axe est le renforcement de notre pilotage et de nos expertises, pour lequel **Mme BRUN** suggère notamment une formation collective des managers d'équipes. **Mme REVERDELL** demande si le support des EAEA a été modifié, ce à quoi **Mme BRUN** répond qu'il a été étudié en groupe de travail et envoyé aux directeurs. Elle considère qu'il s'agit d'un temps fort du management. Ces entretiens devraient tous être réalisés à mi-mars. **Mme BRUN** rappelle que l'EAEA fait le point sur une année de fonctionnement par rapport aux objectifs donnés. L'EP reprend plus particulièrement le projet professionnel de développement, l'accompagnement à ce projet et les formations souhaités. **Mme GRANGY** rappelle que l'EAEA relève d'une obligation conventionnelle, l'EP est une obligation légale, et aucun n'est fait pour le Val Rosay. **Mme BENHAMZA** demande ce qui se passe en cas d'absence du manager, ce à quoi **Mme BRUN** répond qu'il doit alors y avoir substitution. Elle redit l'importance de ces entretiens dans la vie du salarié, et souhaite qu'ils soient réalisés dans les temps impartis afin d'éviter les pénalités. Ce renforcement de notre pilotage et de nos expertises passe également par des formations à l'outil informatique, le développement de nos techniques médicales et paramédicales, l'accompagnement du personnel dans la prise en charge du handicap, et la valorisation de nos activités pour le passage en T2A prévu fin 2016.

Concernant le 3ème axe et l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, **Mme GRANGY** rappelle l'importance d'étudier les différents postes de travail afin d'endiguer l'absentéisme. **Mme GREVE** ajoute que le poste d'ergothérapeute a été vacant pendant des années.

La sécurité dans les établissements constitue le 4^{ème} axe, et passe par des formations annuelles obligatoires, notamment incendie, maladies nosocomiales... **Mme REVERDELL** demande s'il est possible d'ajouter des formations SST, ce à quoi **Mme BRUN** répond par l'affirmative.

Enfin, le dernier axe concerne l'accompagnement des collaborateurs lors de projets de réorganisation.

Mme BRUN conclut que toutes ces orientations, une fois validées, devront être mises en place dans chaque établissement.

Mme NICOLAS demande s'il y a un référent UGECAM Rhône-Alpes pour la formation TMS, **Mme BASCHERINI** répond qu'il s'agit de M. RIGAUD.

Ce projet d'orientations stratégiques de l'UGECAM Rhône-Alpes est soumis au vote, et un avis favorable est rendu à l'unanimité. **Mme BASCHERINI** indique que l'information relative à ce projet sera déclinée dans chaque CE.

8) Information du CCE relative au protocole d'accord portant sur la durée quotidienne du temps de travail au sein de l'établissement de la MAS Violette Germain du 21 décembre 2015

(1 :16 :37) **Mme BASCHERINI** indique que l'audit mené au sein de la MAS Violette Germain a fixé comme objectif de centrer la prise en charge autour du résident, avec la mise en place d'unités de vie afin que le résident ait toujours le même référent soignant. Ce travail implique de revoir l'organisation du travail. Un accord collectif a été conclu avec la CGT le 21 décembre 2015. Il prévoit que l'ensemble du personnel soignant, ASD et AMP, passe à 10.17 H de temps de travail, avec une amplitude journalière de 11 H, ce qui a entraîné la mise en place de nouveaux plannings en février. **Mme GRANGY** intervient pour dire que l'application de ces nouveaux plannings est compliquée en cas d'absence, et demande s'il ne faut pas envisager une personne mobile pour un établissement dont l'absentéisme est important. **Mme SAUVIGNET** ajoute que dans le cas qui s'est présenté dernièrement, la direction a été prévenue mais rien n'a été fait, les équipes ont donc dû tourner avec une personne manquante. **Mme BRUN** suggère de faire un bilan dans 6 mois.

9) Information du CCE portant sur le bilan des mesures d'accompagnement des salariés ayant fait l'objet du licenciement économique suite au transfert d'activité de Gravenand sur le Val Rosay

(1 :20 :45) **Mme BASCHERINI** rappelle que, suite à ce transfert, un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en place pour 24 collaborateurs, avec le recours au cabinet ANTEA RH qui a mis en place une phase d'information et de conseils auprès des agents concernés, puis la mise en place d'un accompagnement personnalisé afin d'identifier les solutions de reclassement de ces personnes sur le bassin d'emplois local. Une commission de suivi de ce plan social a été créée, comprenant les élus représentants du personnel, le cabinet ANTEA RH, Pôle Emploi, la DIRECCTE. **Mme BASCHERINI**, qui avait présenté un premier bilan au

CCE de juin, apporte de nouvelles précisions. L'accompagnement individuel est terminé, des solutions ont été identifiées : 21 salariés sur 24 ont souhaité adhérer à la cellule de reclassement. Sur ces 21 salariés, 3 ont initié des formations longues qualifiantes : une formation animateur artistique, une formation d'aide médico-psychologique, une formation d'infirmière, formations prises en charge entre autres par l'UGECAM Rhône-Alpes ; 1 validation des acquis de l'expérience pour une licence RH ; 1 collaborateur a obtenu un CDI sur une fonction RH ; 5 salariés ont des CDD de plus de 6 mois, essentiellement des remplacements sur Germaine Revel ; **Mme GRANGY** souligne à ce sujet le problème de la titularisation, et dit avoir interpellé la représentante ADEREN en suggérant l'intervention de l'inspection du travail, intervention demeurée sans suite ; un salarié fait des remplacements en cabinet libéral ; un salarié développe une activité libérale déjà initiée ; une collaboratrice a obtenu son agrément pour être assistante maternelle ; et une ancienne collaboratrice a liquidé sa retraite, ce qui représente 14 solutions de reclassement sur 21 personnes ayant adhéré à la cellule. **Mme GRANGY** rappelle que, bien que l'accompagnement se soit bien passé, le retour à l'emploi est décevant avec une seule personne en CDI.

10) Information du CCE sur le déploiement du Baromètre Social Institutionnel au sein de l'UGECAM Rhône-Alpes

(1 :26 :50) **Mme BRUN** indique que le BSI est un outil mis en place depuis 2010/2011 pour l'UGECAM Rhône-Alpes. C'est un outil de connaissance de l'état d'esprit des salariés, et de pilotage des actions en matière de ressources humaines ; c'est la photographie à un instant T d'un certain nombre d'informations. Il permet de mieux comprendre la perception des conditions de travail, les relations hiérarchie/salariés, les attentes des salariés, et de mesurer l'évolution du climat social. Tous les salariés CDI peuvent participer. C'est un outil de communication qui permet aux salariés de s'exprimer librement et anonymement insiste **Mme BRUN**, qui précise que ce logiciel est géré par BVA. Les résultats sont exploités à partir de 10 réponses. Cette enquête ayant lieu tous les deux ans, **Mme BRUN** suggère que l'UGECAM Rhône-Alpes s'inscrive régulièrement afin de voir l'évolution sur 2 ans. Les résultats seront restitués à l'automne à la direction de l'UGECAM Rhône-Alpes, puis au niveau des CE, CCE, et salariés. S'agissant d'un questionnaire UCANSS, les questions sont communes à tout le monde, quelques questions propres à l'UGECAM Rhône-Alpes ont été ajoutées. Ce BSI sera à disposition des salariés sur le site à partir du 10 mars. **Mme BRUN** insiste sur l'anonymat et la sécurité du site. **Mme BASCHERINI** indique qu'une information par mails et par affichage sera faite pour inciter à participer. **Mme GRANGY** fait remarquer que le délai de réponse est très court. **Mme BAVAY** demande si le résultat du BSI sera un reflet de l'UGECAM Rhône-Alpes ou par établissement. **Mme BASCHERINI** répond qu'il y aura une restitution globale, et que BVA va établir des comparatifs établissement par établissement. **Mme BRUN** indique que ces résultats seront portés à l'ordre du jour du CCE de septembre. **Mme BASCHERINI** répond à **Mme GRANGY** que la communication débutera la semaine prochaine, dès que l'UCANSS nous aura communiqué l'adresse du site. Certains salariés n'ayant pas accès à internet ni à un poste individuel, **Mme BRUN** suggère qu'il y ait des postes partagés avec une adresse mail individuelle pour chaque agent. **Mme GRANGY** demande que l'information soit réitérée entre le 14

mars et le 1^{er} avril. **M. ROCHAND** propose également d'utiliser le logiciel du CE RHONE pour envoyer un mail et ainsi toucher un public plus large, tout le monde n'ayant pas d'adresse mail professionnelle.

11) Questions diverses

(1 :49 :00) **M. PEYRON** distribue un appel à cotisation à chaque CE, qui doit verser une dotation de 5 % du budget de fonctionnement de l'année antérieure. Il rappelle que vis-à-vis de la trésorerie, il faut changer le nom du président, et faire un extrait de PV pour les nominations.

Concernant la base de données uniques, **Mme ROULLET** constate qu'elle est « maigre » d'une part, et demande d'autre part comment y accèdent les personnes n'ayant pas de session informatique. **Mme BASCHERINI** répond qu'elle a transmis au responsable informatique la liste des élus qui doivent y avoir accès, cela devrait être opérationnel rapidement.

Mme REVERDELL demande où nous en sommes de l'utilisation des NTIC (nouvelles technologies informatiques) par les organisations syndicales, avec un protocole d'accord. Il y avait une directive de l'UCANSS, et le sujet n'a pas été abordé. **Mme BASCHERINI** répond que ce point sera abordé lors de discussions sur le droit syndical.

M. ROCHAND demande s'il est possible de déplacer le panneau d'affichage du Siège, de la salle de réunion vers la photocopieuse, ce qui sera fait.

Fin du CCE à 15 H

Mme BAVAY,
Secrétaire du CCE



